

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mmes Blandine MIAS, Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothee FERCOQ.

Excusé : M. Jean-Claude BOULAY.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 10

Exprimés : 10

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I – APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014.

Le compte rendu du 29 juillet est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – ESPACE RENCONTRE ET LOISIRS ORAIN : BILAN.

Suite à la consultation publique effectuée avant l'été, il s'avère que la grande majorité de la population ayant répondu au questionnaire est favorable au projet tel que présenté.

Ce projet s'inscrivant dans la durée, il est prudent de le repousser à l'année 2016 compte tenu de la conjoncture économique de notre pays et du manque de lisibilité pour l'avenir de nos territoires, notamment en matière de dotation de l'état qui doivent fortement diminuer dans les deux prochaines années. Il y a aussi l'inquiétude face à la réforme annoncée des territoires et des collectivités notamment les communes rurales.

Toutes ces incertitudes nous incitent à la prudence et à la raison sachant que des travaux importants ont lieu à Grignon rue Franche et la dernière tranche est prévue en 2015.

Afin de ne pas avoir à endetter la commune de façon importante, il a été décidé, à l'unanimité, de surseoir au projet de l'ERL Orain en attente de jours meilleurs et surtout après avoir soldé les travaux en cours.

III – PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE.

La Compagnie du Vent invite le Conseil Municipal le mercredi 1^{er} octobre 2014 à ECHALOT pour voir le fonctionnement du parc éolien. Mme KOMAI et MM. MIGNARD, GALLOIS accompagneront M. le Maire à cette visite.

Monsieur le Maire va demander au SICECO une réponse avant la fin de l'année afin de pouvoir valider le meilleur projet proposé par les trois sociétés compétrices.

Il rappelle que 6 machines rapporteront environ 50 000 € par an.

IV – ELECTIONS DELEGUES - COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations de délégués pour la commission administrative chargée de révision annuelle de la liste électorale.

Considérant la démission en date du 1^{er} septembre de M. Guy RENAULT en qualité de représentant de M. le Président du Tribunal de Grande Instance et la candidature de M. Pierre DENIS pour le remplacer.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE D'ÉLIRE les délégués suivants pour siéger au sein de la commission électorale :

délégué du Tribunal de Grande Instance

M. Pierre DENIS - 12 rue Franche - 21150 GRIGNON

déléguée de l'administration (Sous-Préfecture)

Mme Annie FÉVRIER - Conseiller Municipal - 9 rue de la Ravière - 21150 GRIGNON

délégué de la Commune

M. Bernard HANSON - Maire - 21 Grande Rue - 21150 GRIGNON

V – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée, qu'à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative du budget assainissement, afin d'ajuster les crédits correspondant aux écritures des amortissements pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'apporter au budget assainissement 2014 les modifications comme suit :

Section de fonctionnement

dépense

◆ 6811-042 :	dotations aux amortissements	+ 21 322 €
◆ 023 :	virement à la section d'investissement	- 4 176 €

recettes

◆ 777-042 :	quote-part des subventions d'inv.	17 146 €
-------------	-----------------------------------	----------

Section d'investissement

dépense

◆ 1391-040 :	subvention d'équipement	17 146 €
--------------	-------------------------	----------

recettes

◆ 28158-040 :	amortissements	+ 21 322 €
◆ 021 :	virement de la section de fonctionnement	- 4 176 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision modificative.

VI – QUESTIONS DIVERSES.

1) e-bourgogne.

C'est M. BRODIER – Conseiller Municipal qui se rendra à l'Assemblée Générale le 2 octobre 2014 à AUTUN.

2) Bois.

Du bois doit être coupé sous les lignes électriques. Il y a environ 100 stères. Monsieur le Maire propose de vendre ce bois. Les modalités restent à définir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet.

3) Convocation des élus aux réunions de Conseil Municipal.

Pour plus de rapidité et aussi par économie, Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour recevoir leur convocation aux réunions de Conseil par messagerie électronique, moyennant un accusé de réception, pour ceux qui ont une adresse mail ; les autres conseillers recevront toujours la version papier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4) Modifications délibérations 29 et 31-2014 du 8 avril 2014.

Par courrier d'août 2014, suite au contrôle de légalité, la Préfecture a demandé que soient modifiées deux délibérations.

a) délégation du Conseil Municipal au Maire pour compétence relative aux marchés publics.

Annule et remplace la délibération n°29-2014.

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

VU l'article L 2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE, à l'unanimité,

- **Article 1er** : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 € HT.

- **Article 2** : d'autoriser, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, la délégation de ces attributions aux adjoint(s) auquel(le)s seront délégué(e)s les fonctions se rapportant à ladite attribution et les délégations de signatures correspondantes.

b) délégation au Maire d'encaisser les remboursements de sinistres.

Annule la délibération n°31-2014.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire délégation d'encaisser au nom de la Commune les chèques et remboursements divers de sinistres établis par les assurances.

5) SIRTAVA.

M. DURET et Mme FEVRIER – Conseillers Municipaux se rendront à la prochaine réunion le 19 septembre.

6) AMF 21.

M. le Maire transmet oralement aux élus la nouvelle composition de l'Association des Maires de France ainsi que le nom du nouveau président M. ROCHETTE – Maire de BROGNON.

7) Association « Les Deux St Jean ».

M. le Maire annonce que la facture concernant les travaux de l'Eglise a été remboursée par M. DENIS – Président de l'association.

8) ATOME (aide à domicile).

Mme FERCOQ – Conseiller Municipal se rendra le lundi 22 septembre à cette réunion ; à VENAREY-LES LAUMES.

9) Remerciements et divers.

M. le Maire énonce les courriers de remerciements et autres qui sont arrivés à la Mairie :

- le départ de Maître LICHTLÉ,
- des touristes allemands ont été très touchés par la qualité du site de l'étang communal,
- le Comité des Fêtes de VENAREY-LES LAUMES remercie la Commune pour le prêt de matériel (1^{er} Mai),
- M. DEVIMES remercie aussi pour le prêt de la salle Poilevey-Rousseau.

10) Péniche.

Les travaux avancent. La prise d'eau va être posée par la Lyonnaise des Eaux. Le SICECO va brancher le matériel électrique. Tout devrait être opérationnel fin septembre – début octobre.

M. le Maire dit qu'une convention entre la Commune et M. MAILLET – propriétaire de la péniche va être établie.

11) Salle Marius Sebillotte – cour commune.

M. le Maire informe les élus que l'affaire est lancée par l'avocat auprès du Tribunal de Grande Instance.

12) SIRTAVA.

M. le Maire fait part d'un sondage à répondre.

13) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 14 octobre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Rapporteur :

Mme Blandine MIAS